



## Prix Qualité Qualisport



par Laurent Jacotey

Tarascon (13) a remporté le prix « Qualité » décerné par Qualisport dans le cadre du Label Ville ludique et sportive remis fin novembre au Salon des Maires et des Collectivités Locales en présence de Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux Sports. La ville a gagné son pari : favoriser toutes les pratiques physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

« Tarascon s'est distinguée par la **qualité de sa politique sportive**, particulièrement adaptée à ses spécificités territoriales et aux besoins de ses habitants. « Notre territoire propose **27 équipements sportifs**, dont 4 stades, 2 gymnases, 5 salles de sport, 3 terrains de tennis, une piscine intercommunale ou encore des aires de jeux. Tout tarasconnais, quel que soit son âge et son niveau physique, peut essayer un sport par la mise à disposition de nos infrastructures sportives et adhérer à un club sportif », explique Lucien Limousin, Maire de Tarascon.

Trois arguments majeurs ont fait la différence aux yeux de Qualisport afin d'attribuer le prix « Qualité » à Tarascon. En premier lieu, la ville privilégie le **mieux disant** lors de l'analyse des offres avant la réalisation d'un équipement, la **valeur technique est prise en considération à hauteur de 50%**, le prix intervient à 40% dans le processus de décision et le délai de réalisation à seulement 10%.

## Sommaire

► Prix Qualité Qualisport	Page	1
► Architectes / qualifications	Pages	2-3
► Qualifiés 2014	Page	4
► Com. Internet / Logo Q	Pages	4-5
► Actu Comité ; Sondage	Page	6
► Q-Focus ; Q-Zoom	Pages	7-10
► Normes / Réglementation	Page	11
► Qualisport Qualificateur	Page	12
► Organigramme	Page	13
► Communication / promotion	Pages	14-15
► Quelques chiffres 2014	Page	16

### La qualification : un gage de confiance

« La pertinence technique et financière des propositions constitue notre priorité. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre pour proposer aux habitants des installations performantes et de qualité à un prix raisonnable. Nous avons mis en place ces dernières années d'importants chantiers de rénovation et d'entretien de nos installations sportives. La qualité de nos installations sportives est essentielle. Ces travaux ont été attribués à des entreprises détentrices de la qualification **Qualisport** qui est à nos yeux un **gage de confiance** et de qualité », précise Lucien Limousin.



Lucien Limousin, Maire de Tarascon et Denis Felter, Vice-Président Qualisport

Autre point fort, la commune s'est dotée depuis 2011 d'un **logiciel de gestion informatique** pour proposer une offre sportive alliant l'**optimisation des infrastructures** et l'**intérêt des utilisateurs**.

Les indicateurs quantitatifs issus de cet outil permettent de réaliser une évaluation du **coût global de gestion** de chaque équipement sportif et d'être au plus proche des attentes des habitants. Enfin, la municipalité de Tarascon est très attentive au développement d'actions et de manifestations sportives sur son territoire. Particulièrement active en la matière, la ville prouve à quel point elle considère **les activités sportives et de loisirs** comme un **vecteur de cohésion sociale, de bien-être et de vivre ensemble**.

# Rencontre Qualisport Saint-Amand-les-Eaux

par Laurent Jacotey

## Architecture et qualifications font débat à Saint-Amand

**Une rencontre sur le thème « Les architectes face aux qualifications » a eu lieu à Saint-Amand-les-Eaux (59) en novembre dernier en présence d'agences d'architectes, de bureaux d'études, d'entreprises de travaux, d'élus locaux et d'un représentant de la Fédération Française de Natation (FFN).**

Au programme de cet événement, orchestré par Qualisport, la visite du tout récent centre aquatique de Saint-Amand suivie de débats fructueux. Riche initiative que cette rencontre sur le terrain ! En effet, la visite « guidée » d'un **équipement sportif** comme le centre aquatique de Saint-Amand-les-Eaux (dit de l'Amandinois) **permet de sortir du strict débat d'experts et d'illustrer concrètement les tenants et les aboutissants du métier d'architecte**. Prise en compte des paramètres économiques, techniques, écologiques, esthétiques, exigence de qualité, capacité de réaction face aux aléas d'un chantier d'envergure... c'est bien l'approche globale et pratique des architectes qui crée leur valeur ajoutée et leur force !

Réalisé par l'agence Octant Architecture, le centre aquatique de Saint-Amand affiche de prime abord une **silhouette harmonieuse et apaisante** due à ses volumes en forme de pétales. Au-delà de ces aspects esthétiques, il s'impose comme un **équipement de dernière génération performant, durable et responsable**.



Complexe aquatique Saint-Amand-les-Eaux

Octant est spécialisée dans la conception bioclimatique et la réhabilitation d'équipements sportifs publics basse consommation avec à son actif plus de 80 interventions sur des centres aquatiques. Intégré à l'agence Octant, **le bureau d'études techniques Soja a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe d'architectes dès le début du projet**. Cette organisation en dit long sur la priorité accordée par Octant à l'excellence technique et énergétique ainsi qu'à la qualité.



## Une visite sous le signe de l'efficacité énergétique et de l'environnement

Deux spécificités du cahier des charges ont guidé la réflexion sur le projet : l'absence de recours au gaz et la construction au-dessus d'un cours d'eau.

« Ces deux contraintes nous ont poussé à faire plus que jamais appel à notre bon sens, notion parfois un peu trop mise à l'écart. Concernant l'absence de gaz pour chauffer l'air et l'eau, nous avons opté pour une solution de géothermie via une double pompe à chaleur alimentée uniquement par l'apport d'énergie issu de la nappe phréatique, une source d'énergie gratuite. Quant au cours d'eau, nous avons logiquement surélevé le bâtiment en utilisant du béton matricié qui peut être facilement nettoyé si l'eau monte », a expliqué lors de la visite François-Xavier Decré, architecte associé de l'agence Octant.

**La solution géothermique présente l'avantage d'économiser 50 000 € par an sur les coûts de fonctionnement et d'éviter 30 000 tonnes de CO<sub>2</sub> sur 30 ans (hypothèse basée sur une comparaison avec une consommation d'énergie primaire de 2 000 MWh gaz).**

L'eau de remplissage des bassins est issue de la nappe phréatique. L'eau de nettoyage n'est pas envoyée à l'égoût mais traitée en majeure partie par ultrafiltration avant d'être remise dans le circuit. L'eau de l'air sortant est condensée puis récupérée pour chauffer l'air.

**Respect de l'environnement et allègement de la facture énergétique** sont donc au rendez-vous : la consommation d'énergie est divisée par 2 par rapport à une piscine « traditionnelle », le rejet de CO<sub>2</sub> est 8 fois moins important qu'avec une chaudière à gaz. « **Les piscines constituent les bâtiments les plus énergivores des collectivités.**

**Ces solutions sont donc à privilégier au maximum afin de réduire les impacts environnementaux et les coûts de fonctionnement.** Même démarche côté ouvrage, nous avons choisi de réaliser des bassins et des cuves en inox, un matériau innovant, recyclable et surtout durable puisqu'un bassin en inox a une durée de vie de 50 ans », ajoute Frédéric Bavard, Directeur Exécutif et Développement de Soja. Rien d'étonnant donc à ce que le centre aquatique de l'Amandinois bénéficie du label « Piscine Publique Basse Consommation » (PPBC).

## Retours d'expérience et expertise au cœur des débats

Suite à la visite du centre aquatique, le temps des échanges est venu. Avec en premier lieu **Gérard Decarpigny, Président de Qualisport :**

« Tout le monde peut s'installer entreprise de travaux. C'est là que les signes de qualité tels que les dispositifs de **qualifications spécialisées** jouent un rôle essentiel et constituent des **éléments de repères** aux maîtres d'ouvrages et architectes qui les aideront dans leur choix de professionnels capables de mener à bien leurs projets » a-t-il rappelé.

Jean-Marc Mondino, adjoint au maire de Saint-Amand, a mis l'accent sur l'aspect **intercommunal** du projet avec l'adhésion de **19 communes** autour d'un principal objectif : l'apprentissage et le développement de la natation auprès des scolaires et du grand public. On compte près de 120 000 visiteurs payants depuis l'ouverture en février, 250 000 visiteurs sont attendus à terme. De plus, le centre aquatique contribue au développement économique local avec son effectif de 20 salariés.

Joachim Arphand, responsable technique à la Fédération Française de Natation (FFN), est revenu sur l'**intérêt économique du marché des équipements aquatiques.** Un marché porteur avec près de 400 piscines à construire ou à rénover dans les années à venir.

Selon lui, les pouvoirs publics semblent vouloir faire une priorité des équipements aquatiques car ils jouent un rôle essentiel en termes de pratique sportive,

de santé publique et de lien social. Mais le monde des équipements aquatiques n'est pas qu'un long fleuve tranquille.

« Les piscines et les centres aquatiques sont des lieux potentiellement pathogènes et présentent des risques comme les noyades ou les glissades sur les plages autour des bassins. L'hygiène, la qualité et la sécurité doivent donc être des priorités lors de leur rénovation ou de leur construction. **C'est une affaire de spécialistes,** le centre aquatique de Saint-Amand le prouve avec son haut niveau technique et environnemental. On ne peut pas tout faire au nom du confort » a-t-il précisé.

L'architecte **Claude Girardet**, du cabinet ACD Architectes, Vice président de Qualisport, a évoqué les gages de **performance** et de **fiabilité** offerts par des qualifications spécialisées comme celles de Qualisport dont le processus d'attribution est accrédité Cofrac. Il a également proposé et ouvert la voie à une **qualification de maîtrise d'œuvre.**

Patrick Brienne de l'agence d'architecture Atrium abonde dans ce sens. Il voit dans ces qualifications une opportunité pour les architectes de valoriser leur métier et **leur valeur ajoutée.**



Journaliste - **Gérard Decarpigny** - **Claude Girardet** - **Patrick Brienne** - **François-Xavier Decré**

François-Xavier Decré a enfin rappelé que le rôle des architectes consiste aussi à trouver les solutions les plus économiques possibles et a incité à la vigilance face aux « **moins disant** ». « **De nombreux maîtres d'ouvrage sont parfois tentés d'aller vers eux** », a-t-il insisté. **La qualité aurait-elle un coût ?**

A question évidente, réponse évidente : oui ! « **La notion de qualification indépendante, impartiale proposée par Qualisport est une reconnaissance de l'expertise de l'architecte ou de la maîtrise d'œuvre et cela peut vraiment faire la différence** », a-t-il conclu.

## Entreprises qualifiées en 2014

### ► Aires Sport&Loisir Outdoor/Indoor :

STTS (51350 - Carmontreuil)  
SITE EQUIP (77500 - Chelles)  
TRAGECO (20290 - Borgo)

### ► Aménagements Récréatifs & Ludiques :

JARDIN SERVICE (29860 - Plabennec)  
REPLAY SERVICES (63190 - Orléat)  
SPORTS ENVIRONNEMENT SERVICES  
(57100 - Thionville)

### ► Bâtiments Sportifs :

HALLEXPO GL EVENTS (69530 - Brignais)

### ► Maintenance :

SPORT MEDITERRANEE ENTRETIEN  
(83190 - Ollioules)

### ► Piscines :

AZENCO GROUPE (11000 - Carcassonne)  
CARRELAGE D'AQUITAINE (40600 - Biscarosse)

### ► Programmation Ingénierie Sportive :

MISSION H20 (92240 - Malakoff)



## Internet vecteur communication/logo



par Geneviève Barbaste

## Comment les entreprises utilisent le logo Qualisport dans les sites Internet

### Objectif de l'étude

Les supports numériques, notamment le site internet est un des modes de communication développé par les entreprises pour valoriser leurs qualifications spécialisées Sport&Loisir. Cet outil est utilisé soit visuellement sous la forme du «logo Qualisport en tant que tel», soit en faisant référence au signe qualité Qualisport.

En parallèle aux actions de communication et promotion de la qualification Qualisport 2014, l'organisme a initié une réflexion sur le positionnement et l'affichage de Qualisport sur le web par l'ensemble des entreprises qualifiées ;

«l'objectif général consistant à dresser un panorama afin de remercier, d'encourager et d'inciter les entreprises à utiliser le web pour mettre en valeur leur niveau de compétence spécialisée Sport&Loisir» explique Geneviève Barbaste, Secrétaire général.

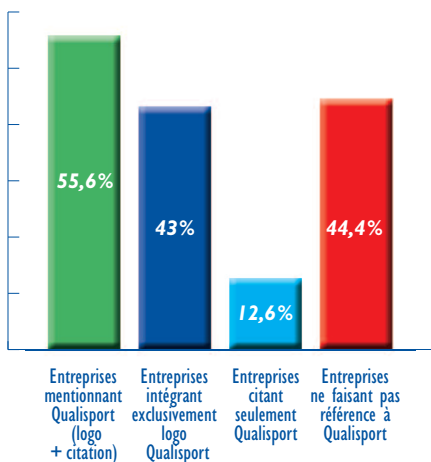
Au regard des éléments collectés dans le cadre de la présente étude (réalisée en janvier 2015), il ressort, au-delà de l'observation de ces résultats, de leur présentation et des principaux enseignements de cette étude, que **plus de la moitié des entreprises qualifiées crédibilisent leurs qualifications sur le web**. Les résultats ont également pointé que certaines d'entre elles ne font pas référence à leur démarche Qualisport.

### Les entreprises et la mention Qualisport

83% des entreprises qualifiées disposent d'un site internet. Quand on connaît l'importance d'une visibilité en ligne, on peut regretter que 17% d'entre elles ne soient pas présentes sur internet.

**55,6% des entreprises qualifiées mentionnent Qualisport sur leur site.**

**43%** intègrent exclusivement le logo Qualisport dont **12,3%** d'entre elles présentent le logo Qualisport sur toutes les pages de leur site.

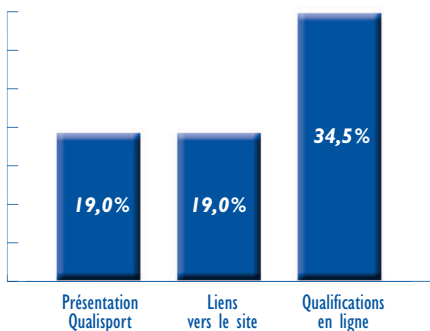


La référence à l'organisme est traitée majoritairement par la présence du logo et/ou par des citations de Qualisport dans une ou des parties de leur site, onglets libellés ainsi :

« Qui sommes-nous? », « Nos Atouts », « Qualité et Qualifications ».

**En revanche, 44,4 % d'entre elles ne font aucune référence à leur démarche qualité Qualisport sur internet.**

## La référence au signe Qualisport



Parmi les entreprises faisant référence au signe qualité Qualisport, **19%** d'entre-elles mettent en relief les particularités de l'organisme et **19%** redirigent vers le site Qualisport.

**34,5%** mentionnent leurs qualifications (redirection vers le site ou listing des qualifications et certificat en ligne) ; toutefois il apparait que le listing et le certificat de qualification ne sont pas toujours remis à jour.

## Le respect de la charte graphique

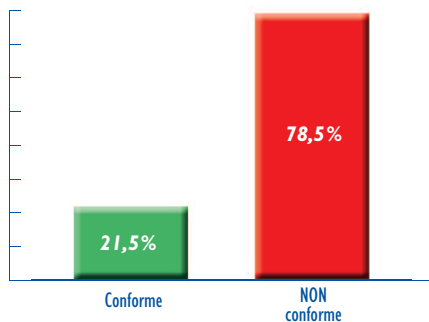
Si **43%** d'entreprises ont intégré le logo, **21,5%** respectent la charte graphique (couleurs, typographie, texte et police de caractères).

Le % de la non-conformité aux règles d'utilisation de la charte graphique est néanmoins en demi-teinte : si **78,8%** ne respectent pas la charte du logo Qualisport, **49%** n'ont pas encore tenu compte de l'actualisation de la charte graphique (CD adressé en novembre 2008) comportant un nouveau libellé « organisme qualificateur ».

« Le logotype Qualisport, marque déposée, accompagné des mots « organisme qualificateur » est l'identité visuelle soumise à des règles d'utilisation ; il ne peut être déformé ou modifié.

Je vous invite donc à veiller au strict respect de la charte graphique, condition essentielle du développement de la notoriété de Qualisport »

souligne Gérard Decarpigny, Président de Qualisport.



**Respect de la charte graphique**

=

**Renforcement de l'identité visuelle**

**Protection contre les abus**

**Logo Qualisport**

=

**signe de reconnaissance de votre compétence technique et de votre fiabilité**





## Comité Qualificateur

La nomenclature Qualisport répertorie **9 activités** et regroupe **50 secteurs** développant **165 qualifications spécialisées** Sport&Loisir. Parmi l'ensemble des orientations et actions 2014 du comité qualificateur (instance décisionnaire) figure ainsi :

- ▶ d'importantes évolutions sur les référentiels d'attribution et sectoriels rendues nécessaires pour les activités suivantes :  
Bâtiments Sportifs ; Aires sportives ; Programmation & Ingénierie sportive ; Piscine privée ; Piscine publique ; Aires ludiques ; Maintenance.
- ▶ Suivi/Evaluation Comités Instructeurs  
14 contrôles en 2014 (7,3%), portant sur la phase d'analyse des dossiers de qualification.
- ▶ **760 qualifications Qualisport attribuées à l'ensemble des entreprises Qualisport pour 2014**

## Programmation Ingénierie Sportive

Au regard de la mise en application expérimentale du nouveau référentiel et du retour d'expérience du Comité Instructeur dès juillet 2014, une réunion du Pôle Recherche & Développement (associant instructeurs, qualificateurs, sociétés qualifiées) a permis d'identifier certains aspects relatifs aux critères d'exigences et notamment l'intégration sur les 3 dernières années :

- ▶ du cumul de surface construite
- ▶ du cumul de surface d'emprise au sol
- ▶ d'une révision du cumul du nombre d'aires sportives

## Sondage

### Processus d'attribution des qualifications en 2014

L'objectif prioritaire de Qualisport est la satisfaction des clients ; celle-ci doit s'alimenter de données recueillies par les clients privés/publics et maîtres d'œuvre.

Les sondages, effectués chaque année auprès des clients des entreprises Qualisport, permettent de connaître la perception des prestations/ouvrages réalisés par les entreprises Qualisport.

L'exigence de réalisation de sondage pour chaque qualification détenue par l'entreprise qualifiée est une mesure de la norme des organismes de qualification.

<b>Sondage effectué</b>	<b>913</b>
<b>Ville/Moe interrogés</b>	<b>624</b>
<b>Moyenne sondage par entreprise</b>	<b>5</b>
<b>Taux de réponse</b>	<b>21 %</b>
<b>Taux de « non satisfaisant »</b>	<b>2,40 %</b>





## **Offres Anormalement Basses (OAB):** **Les bonnes questions à se poser**

On qualifie généralement une offre d'anormalement basse si son prix ne correspond pas à une réalité économique.

▶ **Sur quels critères se baser pour définir si une OAB est réellement une OAB ?**

▶ **Quelles sont les bonnes questions à se poser ?**

**Nous dressons une grille de questions clés et de paramètres à prendre en compte afin d'évaluer si une offre est anormalement basse ou non.**



### **Comment identifier une OAB**

- ▶ Par la prise en compte du prix de l'offre.
- ▶ Par l'utilisation d'une formule mathématique.
- ▶ Par comparaison avec les autres offres.
- ▶ Par comparaison avec l'estimation du pouvoir adjudicateur.
- ▶ Au regard des obligations qui s'imposent aux soumissionnaires.

## Comment traiter une offre suspectée anormalement basse ?

- ▶ Le pouvoir adjudicateur doit demander des explications au candidat.
- ▶ Le pouvoir adjudicateur doit apprécier la pertinence des explications fournies par le candidat.
- ▶ Le pouvoir adjudicateur doit décider de l'admission ou du rejet de l'offre.

## Quels sont les risques à retenir une OAB ?

- ▶ Risques opérationnels
  - risque financier*
  - risque de défaillance*
  - risque de qualité*
  - risque de travail dissimulé*
- ▶ Risques juridiques
  - Un contrôle restreint sur l'appréciation que fait le pouvoir adjudicateur du caractère anormalement bas d'une offre.*



**Un contrôle complet sur le respect de la procédure s'impose**





## Législation

### Sports et handicaps : que dit la loi ?

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit (article 41) que les dispositions architecturales des établissements recevant du public (ERP) doivent être telles que ces locaux soient accessibles à tous. Cela, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

**Les équipements sportifs, établissements recevant du public, sont bien entendu concernés par ces dispositions.**

*La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 donne une définition précise de la notion d'handicap, c'est une première en France :*

*« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*



Avec cette loi, l'accessibilité devient une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

A ce titre, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction.

En ce qui concerne les équipements sportifs existants, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 prévoit deux échéances :

- ▶ au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser ;
- ▶ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés.



## Sports et handicaps

### Les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Les pouvoirs publics ont progressivement pris conscience que l'échéance de 2015 ne pourrait être respectée par tous. La loi du 10 juillet 2014 habilite le Gouvernement à adopter par ordonnance des mesures pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.



Cette loi vient compléter la loi du 11 février 2005 et redéfinit les modalités de mise en œuvre de son volet accessibilité. Elle met en place un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces agendas sont des documents de programmation financière des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés n'étant pas en conformité avec la loi à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis. Les sanctions pénales prévues par la loi du 11 février 2005 seront applicables en cas de non-respect de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de l'absence de dépôt d'un Ad'AP.

Un millier « d'ambassadeurs de l'accessibilité » seront recrutés dans le cadre du service civique afin d'accompagner et d'orienter les acteurs.

Pour en savoir plus sur  
la loi n° 2005-102 du 11 février 2005  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

#### Qualisport

53, rue de Lyon - 75012 Paris  
Tél. : 01 53 33 84 90 - Fax : 01 53 33 84 91  
[qualisport@wanadoo.fr](mailto:qualisport@wanadoo.fr)  
[www.qualisport.com](http://www.qualisport.com)



# Réglementation/Normes

## Piscines publiques et équipements associés

<b>NF S 52-010</b>	Piscines publiques - Systèmes de vision par ordinateur pour la détection de noyades en piscines - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	<b>2014-08</b>
<b>NF EN 13451-3+A2</b>	Équipement de piscine - Partie 3 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires propres aux pièces d'aspiration et de refoulement et aux équipements de loisirs aquatiques disposant d'introduction et d'extraction d'eau/d'air	<b>2014-07</b>
<b>NF EN 13451-5</b>	Équipement de piscine - Partie 5 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux lignes de nage	<b>2014-10</b>
<b>NF EN 13451-10</b>	Équipement de piscine - Partie 10 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux supports de tremplin, aux trampolins et à l'équipement associé	<b>2014-03</b>
<b>NF EN 13451-11</b>	Équipement de piscine - Partie 11 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux fonds mobiles et cloisons mobiles de piscines	<b>2014-03</b>

## Éléments de protection pour piscines

<b>NF P90-308</b>	Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage - Exigences de sécurité et méthodes d'essai	<b>2013-12</b>
-------------------	--	----------------

## Installations pour spectateurs

<b>NF EN 13200-7</b>	Installations pour spectateurs - Partie 7 : éléments et itinéraire d'entrée et de sortie	<b>2014-05</b>
<b>NF EN 13200-8</b>	Installations pour spectateurs - Partie 8 : management de la sécurité des manifestations sportives	<b>En cours d'élaboration</b>
<b>NF EN 13200-9</b>	Installations pour spectateurs - Partie 9 : système de communication dans les installations de spectateurs	<b>En cours d'élaboration</b>
<b>CEN/TR 13200-10</b>	Installations pour spectateurs - Partie 10 : calcul du nombre de spectateurs admissible	<b>En cours d'élaboration</b>
<b>FD CEN/TR 15913</b>	Critères de disposition en fonction de la zone de vision des spectateurs ayant des besoins particuliers	<b>En cours d'élaboration</b>

## Sols sportifs

<b>NF P90-100</b> (en révision)	Pistes d'athlétisme et aires d'élan avec revêtement de surface en matériau synthétique - Exigences de construction	<b>2008-02</b>
<b>NF P90-110</b> (en révision)	Sols sportifs - Terrains de tennis	<b>2008-12</b>
<b>NF P90-113</b> (en révision)	Terrains de grands jeux gazonnés - Conditions de réalisation	<b>2008-12</b>
<b>NF EN 14836</b> (en révision)	Surfaces synthétiques pour terrains de sport en plein air - Méthodes d'essai - Vieillessement artificiel	<b>2006-03</b> <b>Parution 2015</b>
<b>NF EN 14904</b> (en révision)	Sols multi-sports intérieurs - Spécification	<b>2006-06</b>

# Qualisport qualificateur indépendant

## Vecteur de confiance depuis 1976

Qualisport, qualificateur spécialisé reconnu par le Ministère des Sports :

- ▶ **contribue** à faire reconnaître la « capacité professionnelle d'entreprise » à **maîtriser et réaliser** une prestation dans une activité spécifique
- ▶ **attribue** des qualifications, axées *Sport/Loisir/Culture*, en conformité avec les exigences établies par Qualisport
- ▶ **recense** les besoins et évolutions en qualifications spécialisées et mobilise toutes les parties intéressées pour l'élaboration des référentiels métiers : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, experts, entreprises et institutionnels
- ▶ **Qualisport se distingue des fédérations** professionnelles car son rôle est prioritairement axé sur la qualité du savoir-faire technique de l'entreprise

La démarche de qualification  
Qualisport est d'application volontaire

**Qualificateur  
indépendant**

Associant 3 collèges :  
Entreprises - Clients - Institutionnels

## Les valeurs Qualisport

### Valeurs professionnelles

- ▶ indépendance, rigueur et compétence en matière de qualification
- ▶ intégrité de son fonctionnement
- ▶ non-discrimination du système d'attribution
- ▶ impartialité de jugement, transparence des décisions prises

### Valeurs liées à l'éthique

- ▶ engagement de confidentialité à tous les niveaux de l'organisation
- ▶ engagement de non-conflits d'intérêts réels ou potentiels
- ▶ non-cumul de mandats de tous les membres



A ce titre, Qualisport est  
accrédité Cofrac depuis 2011

**Compétence  
& Impartialité  
= Confiance**

## Son système qualité

### Sa position de « tiers indépendant accrédité »

- ▶ donne une vision transparente des conditions dans lesquelles sont attribuées les qualifications Qualisport
- ▶ répond aux exigences de la norme NF X 50 091

La maîtrise de l'organisation  
Qualisport démontre  
sa capacité à fournir  
des prestations de qualification

**L'accréditation en est  
la confirmation**

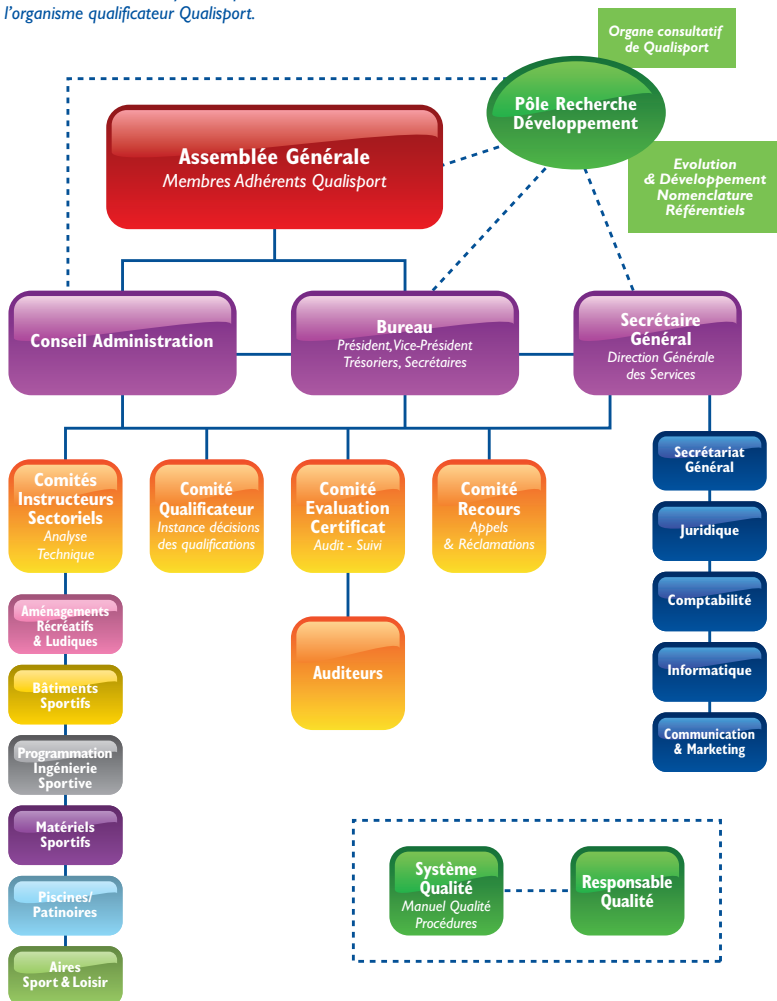
### L'engagement de sa mise en œuvre par :

- ▶ une politique qualité visant à l'amélioration et la satisfaction des clients
- ▶ des procédures non discriminatoires
- ▶ la garantie d'indépendance, d'impartialité, confidentialité et intégrité dans le fonctionnement de l'organisme

Le système qualité interne  
Qualisport  
contribue au développement  
de réflexions constructives

# L'organisation Indépendante & Multipartite

Cet organigramme résume les entités impliquées dans la mise en œuvre du système qualité interne de l'organisme certificateur Qualisport.



Organisation structurée = Pluralité et Equilibre



# Communication / Promotion

Pour valoriser ses qualifications spécialisées Sports & Loisirs et afin d'en augmenter **visibilité** et **notoriété**, Qualisport renforce tout type d'actions de Communication et crée de nouveaux outils d'information/promotion.

## Outils de Communication

- ▶ Brochure L'essentiel
- ▶ Book Référentiels 2015
- ▶ 2 Fiches Q-Zoom
- ▶ Fiche Q-Focus
- ▶ Document Flash info n°1

### Fiche Q-Focus



Document Flash info n°1

## Présence Média et Web

- ▶ Articles rédactionnels et/ou Insertions publicitaires  
L'Express; EuroSpaPool;  
La Chronique du Bâtiment; Paysage Actu;  
Piscines & Spa; Revue des Collectivités Locales;  
Spécial Pro Piscine
- ▶ 4 «e-Letter» Sports&Loisirs Actu
- ▶ Actualités «live» sur le site internet:  
[www.qualisport.com](http://www.qualisport.com)

## Actions réalisées

- ▶ Rencontre Qualisport à Saint-Amand-les-Eaux sur le thème « les architectes face aux qualifications » et visite du complexe aquatique de l'Amandinois
- ▶ Remise du Prix Qualité Qualisport à la ville de Tarascon au Salon des Maires et Collectivités



Chèque Prix Qualité Qualisport



4 «e-Letter» Sports&Loisirs Actu

# Qualisport l'essentiel

**Entreprise**  
Faire reconnaître votre activité principale

**Maître d'ouvrage**  
Architecte, Bureau études  
Préparer le signe Qualité Qualisport

La qualification Qualisport = Valeur ajoutée pour tous

Brochure L'essentiel

Année Revue des Collectivités Locales

**Aucune qualification Piscine sans Qualisport-Piscine!**

**En vrai "Pro" affichez clairement votre spécialité Qualisport-Piscine**

et renforcez la confiance de vos clients en vous démarquant!

Valorisez fortement votre compétence technique avec la qualification spécialisée Qualisport-Piscine

Tel. 01 53 33 84 90  
[www.qualisport.com](http://www.qualisport.com)  
Entreprise Qualisport sur toute la France

Année Spécial PROS

## Priorité!

aux qualifications Sport&Loisir Qualisport, à validité d'1 an...  
... avec des vrais "Pro"

**Spécialisation / Fiabilité**  
= Confiance car expertise attestée par la qualification Qualisport, à la rigueur/intégrité/ impartialité reconnues.

**Sélectionner les Entreprises qualifiées Qualisport**  
pour vous garantir la performance de compétences techniques attestées!

**Performance**

**Quali sport**  
www.qualisport.com  
Tel. 01 53 33 84 90 - [qualisport@wanadoo.fr](mailto:qualisport@wanadoo.fr)

2 Fiches Q-Zoom

**Législation Sports et Loisirs: pour qui la loi?**

**3 acteurs majeurs de l'accessibilité: l'Équipement, le Sport, le Loisir**

Année L'Express

## Priorité tranquillité piscine!

**Sécurité, fiabilité = performance des "vrais" Pro "Qualisport Piscine Familiale"**

**Confiance = expertise attestée par le qualificateur Qualisport, à la rigueur/intégrité/ éthique reconnues**

**Quali sport**  
www.qualisport.com

Sélectionnez les entreprises qualifiées - Tél. - 01 53 33 84 90 - [qualisport@wanadoo.fr](mailto:qualisport@wanadoo.fr) - [www.qualisport.com](http://www.qualisport.com)

# Qualisport quelques chiffres 2014

9

Activités  
Sport/Loisir/Culture

10

Référentiels métiers  
et attributions

+26%

CA global  
des entreprises  
Qualisport

760

Qualifications  
attribuées

72

Experts constituant  
les différentes  
instances Qualisport

+9%

CA part  
Sport & Loisir

**Impact de  
l'accréditation Cofrac  
pour Qualisport**

**87%**

des clients estiment  
que l'accréditation Cofrac  
de Qualisport augmente  
la confiance qu'ils portent  
aux certificats de qualification  
Qualisport  
car ils connaissent  
le niveau d'exigences  
demandé



Crédits photos: Qualisport - Fotolia - iStock